

le 16 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DJS 435 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Travail au Noir (17e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Travail au Noir ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Travail au Noir, 3, impasse Naboulet (17e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros au titre de l'exercice 2012 est attribuée à l'association Travail au Noir (13245/X08638/2012_06770), 3, impasse Naboulet (17e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement 2012 de la Ville de Paris et les exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement, sur l'autorisation de programme 1003579, mission 90010-99, Activité 080, chapitre 204, nature 20422, fonction 422, ligne VE88002 subventions d'équipement au titre de la jeunesse, exercice 2012.